



Il nous donne tres peu pour vivre,est il dans ses droits ?

Par **laura**, le **11/08/2008** à **23:59**

bonjour

mon mari a quitté le domicile avant la conciliation , a ce jour j'ai des preuves de son concubinage = divorce pour faute

depuis son départ (1 mois) il ne m'a envoyé que 200€ pour moi et ma fille de 13 ans.....;à payé le loyer point final

je ne connais pas sa nouvelle adresse le mandant donne celle de ses parents où il ne vit pas...

est ce normal qu'il ne me donne que cette somme qui est plus que juste pour deux je n'ai aucun revenus

ai je des recours (je ne vois mon avocat que fin aout....)

merci à l'avance pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **12/08/2008** à **08:45**

Avez-vous informé, par l'intermédiaire de votre avocat, le JAF de cette situation ?